



Conseil d'établissement
Procès-verbal
Réunion du 22 septembre - 17 h
Rencontre virtuelle

Étaient présents et présentes :

Eric Bernatchez – représentant d'entreprise
Nancy Degready – parent d'élève
Mélicca Gariépy-Côté – élève en secrétariat
Amal Lakhssassi – organisme socio-communautaire (quitte la rencontre à 18 h 35 pour une autre réunion)
Lyne Laurier – parent d'élève
Odette Laurin – personnel de soutien
Cynthia Lessard - CISSSO
Catherine Louis-Seize – enseignante
Mathieu Papin - enseignant
Magguy Plantier – personnel professionnel
Sylvain Rivest – directeur
Mario Viens – organisme socio-communautaire

S. Rivest souhaite la bienvenue aux membres. Il mentionne la fusion des établissements 3 immeubles il énumère tous les programmes et les 3 immeubles.

Il devance le point 3 Présentation des membres au début de la rencontre.

3. Présentation des membres

M. Rivest demande aux membres de se présenter. Les membres se présentent à tour de rôle en donnant un résumé de leur situation professionnelle.

M. Rivest informe les membres que, suite au sondage Forms effectué auprès des membres plus tôt cette semaine, c'est M. Bernatchez qui a remporté le poste de membre d'entreprise pour Asticou. M. Côté agira comme substitut en cas d'absence de l'un des membres.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Rivest fait la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils désirent y apporter des modifications. Aucune modification.

résolution
21-22-001

M. Viens propose d'adopter l'ordre du jour et il est appuyé par Mme Lessard.

Adoptée à l'unanimité

2. Vérification du quorum

M. Rivest procède à la vérification du quorum et à l'ouverture de la séance, il est 17 h.

4. Adoption des procès-verbaux du 15 et 16 juin 2021

M. Rivest demande si tous ont eu le temps de faire la lecture des documents et s'il y a des modifications.

M. Bernatchez propose d'adopter le procès-verbal du 15 juin et il est appuyé par Mme Plantier.

M. Rivest demande s'il y a des corrections à apporter au procès-verbal du 16 juin.

Mme Lessard mentionne des corrections à la page 3 et 4.

résolution
21-22-002

Mme Lessard propose d'adopter le procès-verbal du 16 juin modifié et elle est appuyée par Mme Lakhssassi.

Adoptée à l'unanimité

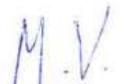
5. Suivi des procès-verbaux

Aucun suivi

6. Élections et nomination

6.1 Nomination d'un président d'élections

M. Rivest se propose comme président élections.



Mme Plantier propose la nomination de M. Rivest et elle est appuyée par M. Viens.

6.2 Nomination de 2 membres d'entreprise

M. Rivest mentionne que M. Bernatchez siègera comme membre d'entreprise pour Asticou et Mme Lessard comme membre d'entreprise pour Vision-Avenir.

6.3 Nomination de 2 membres socio-communautaires

M. Rivest mentionne que Mme Lakhssassi siègera comme membre socio-communautaire pour Vision-Avenir et M. Viens comme membre socio-communautaire pour Asticou.

6.4 Élection d'un président

M. Rivest explique le rôle du président du Conseil d'établissement aux membres du Conseil. Il demande des propositions pour le poste.

Mme Laurin propose la candidature de M. Viens. Aucune autre proposition.

M. Viens accepte le mandat avec plaisir.

6.5 Élection d'un vice-président

M. Rivest explique le rôle du vice-président aux membres.

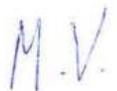
Il demande des propositions pour le poste.

M. Viens propose la candidature de Mme Lessard. Aucune autre proposition.

Mme Lessard accepte le mandat.

6.6 Élection d'une secrétaire

M. Rivest explique le rôle du secrétaire du Conseil. Il demande des propositions pour le poste.



Mme Lessard propose la candidature de Mme Laurin. Aucune autre proposition.

Mme Laurin accepte le mandat.

résolution
21-22-003

M. Bernatchez propose d'adopter les élections et nominations et il est appuyé par Mme Plantier.

Adoptée à l'unanimité

7. Mot des élèves

Mme Gariépy-Côté mentionne qu'elle n'a pas d'information à apporter car la première rencontre du Comité des élèves Vision-Avenir aura lieu ce jeudi 23 septembre.

Mme Gariépy-Côté demande des précisions sur la durée de son mandat.

M. Rivest mentionne que le Comité des élèves d'Asticou aura lieu également ce jeudi 23 septembre.

8. Mot du directeur

8.1 Covid-19

M. Rivest informe les membres de la situation actuelle. Les cours ont lieu en présentiel dans tous les immeubles. Il ajoute que les élèves sont très heureux de pouvoir poursuivre leur formation en présentiel. M. Rivest ajoute que les règles sanitaires sont bien respectées dans l'ensemble. Quelques petits rappels de temps à autre (masque sous le nez, lavage des mains).

M. Rivest mentionne que, dans les prochaines semaines, les lieux de stage en santé pourraient exiger que nos stagiaires soient doublement vaccinés.

M. Viens demande si une clinique de vaccination viendra sur place à un moment donné. M. Rivest mentionne qu'il n'a pas eu de demande des élèves à ce sujet.

M. Rivest informe les membres que les élèves mineurs ont été rencontrés pour connaître leur besoin en transport pour l'obtention du vaccin. La grande majorité ont avoué être doublement vaccinés.

M. Rivest mentionne, que pour le moment, la vaccination de nos élèves n'est pas obligatoire par le Ministère.

Mme Degready demande si un sondage a été effectué pour connaître le pourcentage d'élèves vaccinés dans nos immeubles.

M. Rivest informe les membres qu'il est impossible d'obtenir cette information puisque la vaccination est considérée comme un acte médical confidentiel et que ce n'est pas une demande du Ministère pour l'instant.

M. Viens demande à M. Papin comment les élèves de Mécanique auto vivent avec l'obligation de porter le masque en atelier.

M. Papin mentionne que les élèves sont habitués à cela puisque plusieurs travaux d'atelier exigent le port du masque comme protection individuelle.

M. Rivest tient à préciser que si un cas est déclaré dans une classe, tous les parents seront informés qu'un élève a été retiré du groupe. Nous avons une procédure à suivre par la Santé publique.

Mme Lakhssassi mentionne que sur le marché du travail, certaines cliniques dentaires désirant embaucher commencent à exiger le vaccin comme critère de sélection. De plus, certaines cliniques vont aller jusqu'à congédier les employés non vaccinés. Les élèves doivent se préparer à cela pour ne pas nuire à leur stage ou futur emploi.

M. Rivest rappelle que le passeport vaccinal est bien connu du public maintenant.

8.2 Inscriptions 21-22

M. Rivest informe les membres que les inscriptions sont à la hausse autant à Vision-Avenir qu'à Asticou. Le programme de Télécommunication débutera avec une cohorte pleine en octobre. Le programme d'assistance dentaire comporte présentement 18 élèves.

M. Bernatchez ajoute que les finissants de Télécommunication sont sollicités dans plusieurs régions du Québec.

M. Rivest mentionne que le programme de Mécanique auto a débuté avec une pleine cohorte. Les programmes de Carrosserie et d'usinage fonctionnent en

effectif réduit, mais ils sont assez nombreux pour démarrer le programme. Le programme Paraf d'Emploi-Québec a joué un grand rôle dans cette hausse d'inscriptions.

8.3 Nouveaux membres du personnel

M. Rivest informe les membres qu'une vingtaine d'enseignants ont été embauché pour les 3 immeubles. Nous sommes toujours à la recherche d'enseignants pour les cours de CCQ, les programmes d'Électricité, d'Électromécanique, de Télécommunication et de Mécanique véhicules lourds.

M. Rivest mentionne que nous avons embauché 3 techniciens(nes) en travail social supportés par Emploi-Québec pour travailler avec les élèves bénéficiant du programme Paraf.

M. Rivest termine en mentionnant que le poste de Technicienne en organisation scolaire a été comblé à l'interne par Mme Jacynthe Richer, déjà à l'emploi du Centre. Une nouvelle conseillère pédagogique a été embauché pour remplacer Mme Tremblay, qui est présentement en congé sans solde d'un an. Un poste de direction adjointe a été coupé l'an passé, alors nous n'avons que 3 directions pour gérer les 3 immeubles.

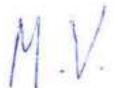
8.4 Projets de travaux au CFFPO

M. Rivest mentionne les travaux qui ont été effectués dans les immeubles pendant l'été :

- Augmentation de plateaux pour le programme d'Électricité,
- Déménagement de local pour le programme de Briquetage-maçonnerie.
- Grâce à une subvention d'Hydro-Québec, le système d'éclairage a été changé dans 3 ateliers.

Travaux à venir :

- Agrandissement de l'atelier de Plomberie et chauffage
- Changement de porte de garage pour Mécanique véhicules lourds
- Modernisation de la clinique dentaire



9. Dossier pour adoption

9.1 Budget du Conseil d'établissement 2021-2022

M. Rivest informe les membres que le Conseil d'établissement dispose d'un budget de 750 \$. Ce montant sert essentiellement pour le goûter lorsque les rencontres ont lieu en présentiel. Cependant ce montant pourrait servir également pour des frais de déplacement des membres lors de formations à l'extérieur ou de frais de gardiennage pour permettre au membre d'assister à une rencontre en présentiel.

Mme Lakhssassi demande quand on pourra se rencontrer en présentiel. M. Rivest informe les membres qu'il nous faut avoir l'assentiment de la Santé publique. Car on ne peut pas respecter le 2 mètres de distance avec 12 membres dans nos locaux.

résolution
21-22-004

M. Viens propose d'adopter le budget du CE et il est appuyé par M. Papin.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Règles de régie interne

M. Rivest énumère les grandes lignes et les changements apportés aux Règles de régie interne. Nous avons combiné les documents d'Asticou et de Vision en un seul document pour le CFPPO.

résolution
21-22-005

M. Papin propose d'adopter les règles de régie interne et il est appuyé par Mme Lakhssassi.

Adoptée à l'unanimité

10. Dossiers pour approbation

10.1 Sorties éducatives

M. Rivest informe les membres des sorties éducatives des élèves pour l'année scolaire. Il y a moins de sorties à cause de la pandémie. Les sorties ont déjà été effectuées car elles faisaient partie d'un premier module en carrosserie et soudage (Métiers et formations). Lors des sorties, les élèves devaient respecter les règles sanitaires.

M. Viens mentionne qu'il n'est pas logique d'approuver des sorties qui ont déjà eu lieu, si ce n'est que pour respecter la procédure.

M. Viens propose d'adopter les sorties éducatives et il est appuyé par Mme Lessard.

Adoptée à l'unanimité

11. Dossiers pour information

11.1 Projet éducatif/plan d'action

M. Rivest fait un bref résumé du plan d'action tout en mettant l'accent sur les objectifs à atteindre pour les immeubles. La difficulté majeure à la réussite éducative demeure les finances. Il y a plusieurs abandons à cause de cela.

Il ajoute que les enseignants ont fait tout un virage technologie (TEAMS) depuis l'arrivée de la pandémie

11.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

M. Rivest informe que ce plan est une obligation du Ministère. La rédaction du plan est terminée et nous devons maintenant l'actualiser.

11.3 Formation obligatoire du CE

M. Rivest informe les membres que Mme Laurin leur enverra le lien pour effectuer la formation obligatoire en ligne. Une fois que cela sera fait, les membres doivent compléter le formulaire à ce sujet et l'envoyer à Mme Laurin.

11.4 Lettre aux parents d'élèves mineurs

M. Rivest mentionne qu'une lettre a été envoyé à tous les parents d'élèves mineurs pour leur proposer de participer au Conseil d'établissement.

11.5 Calendrier des rencontres 21-22

M. Rivest présente le calendrier qui a été adopté en juin dernier. Il ajoute que si un membre a 3 absences ou plus aux rencontres, il ne fera plus partie du Conseil.

Mme Lessard nous informe qu'elle devra s'absenter de la rencontre du 16 février. Mme Laurin va demander au membre substitut, Shawn Côté, de la remplacer.

11.6 Calendrier des activités 21-22

M. Rivest présente les activités des immeubles.

11.7 Lois d'accès à l'information

M. Rivest demande aux membres de compléter le formulaire et de le retourner à Mme Laurin.

11.8 Dénonciation de conflit

M. Rivest demande aux membres de compléter le formulaire et de le retourner à Mme Laurin.

12. Varia

Aucun varia

13. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 24 novembre 2021.

11. Levée de l'assemblée

résolution
21-22-007

Mme Laurier propose la levée de l'assemblée et elle est appuyée par M. Papin. Il est 6 h 45.

Adoptée à l'unanimité



Sylvain Rivest
Directeur



Mario Viens
Président

